

Madame Geneviève Fioraso
Ministre de l'Enseignement supérieur
21, rue Descartes
75005 Paris

Nos réf. : FF/OC/CM/2012-07-09 – 03
Objet : *Sollicitation*

Paris, le 9 juillet 2012

Madame la Ministre,

Au nom du Collectif national des jeunes urbanistes (CNJU), je tiens à vous adresser mes sincères félicitations pour les responsabilités ministérielles qui vous ont été confiées.

Regroupant 1 300 membres et 20 associations d'étudiants et de diplômés affiliées à des formations supérieures en urbanisme, le CNJU promeut la place singulière des instituts d'urbanisme dans le paysage de l'enseignement supérieur français.

En quarante ans d'existence, ces instituts ont développé une filière complète de formation initiale et continue (licences, masters et doctorats) en urbanisme et aménagement du territoire. Souvent en pointe sur les questions de professionnalisation et d'insertion des diplômés, les instituts d'urbanisme occupent une position particulière aux côtés de structures telles que les instituts d'administration des entreprises (IAE) ou les instituts d'études politiques (IEP).

Toutefois, depuis 2009, les conditions d'insertion professionnelle des urbanistes diplômés se sont considérablement dégradées dans les collectivités locales, secteur qui représente leur premier débouché professionnel (plus de 6 000 urbanistes exercent y leur métier). En effet, comme vous le savez, l'entrée en application de deux décrets (n°2007-196 du 13 février 2007 et n°2002-508 du 12 avril 2002) a pour effet de bloquer l'accès des urbanistes diplômés à la spécialité « Urbanisme, aménagement et paysages » du concours d'ingénieur territorial. Ces dispositions remettent en cause les missions d'appui des élus dans la définition des politiques urbaines et territoriales exercées par les urbanistes.

À cet égard nous renouvelons nos plus sincères remerciements pour le soutien que vous nous avez apporté aux premières heures de notre mobilisation en signant notre lettre ouverte demandant la réouverture de l'accès de ce concours aux urbanistes diplômés. Lors de la précédente législature, cette lettre a recueilli l'appui de plus de 70 parlementaires issus de diverses sensibilités et des présidents des principales associations de collectivités locales (AMF, AdCF, ACUF, ARF, GART, FNAU).

Alors que s'engage une nouvelle vague d'habilitation des diplômes nationaux de masters, nous avons aujourd'hui besoin de retrouver une lisibilité claire de la mention Urbanisme et de conforter la place des instituts d'urbanisme en tant que composantes universitaires autonomes de formation et de recherche.

À ce titre, le CNJU porte auprès de l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU) et du Ministère de l'égalité des territoires et du logement, un projet de labellisation des diplômés de niveau Bac+5/6 en urbanisme et aménagement du territoire, sous l'appellation « Diplôme d'urbaniste ». La labellisation permettrait une meilleure reconnaissance par la profession de la qualité des Masters d'urbanisme et créerait des passerelles entre les milieux académiques et professionnels.

Même si j'ai conscience des nombreuses sollicitations auxquelles vous avez à faire face, je serais très heureux de pouvoir vous rencontrer dans les prochaines semaines et vous exposer nos propositions associatives pour une meilleure structuration de l'offre de formation en urbanisme et aménagement du territoire.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



François Favard
Président du CNJU